

Quelle eau buvez-vous



Commune de CILAOS Réseau ILET A CORDES

Vous êtes alimenté(e)(s) par : une eau de surface

Captage de l'eau : La Vierge

Procédé de traitement : chloration (station llet à Cordes)

Exploitant: RECIL

*captage équipé de périmètres de protection

L'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) organise et réalise le contrôle sanitaire de l'eau de consommation humaine à La Réunion.

Cette mission est assurée par le service Santé-Environnement de la Délégation de l'île de La Réunion.

L'objectif de ce bulletin annuel est de vous informer sur la qualité de l'eau distribuée par votre réseau.

En 2012, l'ARS-OI a effectué **9 prélèvements** donnant lieu à diverses analyses bactériologiques et physico-chimiques, sur les captages, les stations de potabilisation et les réseaux de distribution. Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la Santé Publique. Les eaux superficielles captées pour l'alimentation en eau potable doivent être traitées impérativement au moins par filtration et désinfection, avant leur distribution.

>> Bilan 2012

L'eau distribuée en 2012 est restée généralement de qualité satisfaisante. Cependant, des problèmes de turbidité peuvent apparaître lors des pluies.

Cette situation constitue un facteur de risque.

Aussi il est recommandé pour les personnes immunodéprimées, les personnes âgées de plus de 75 ans, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes de ne pas consommer l'eau du robinet sans ébullition préalable pendant 3 minutes, même en dehors des périodes de pluies.

	Limites de qualité	Valeurs mesurées sur le réseau	Commentaires
Bactériologie (% conformité)	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Turbidité (NFU)	2	Moyenne : 0,7 NFU	EAU PONCTUELLEMENT NON CONFORME EN TURBIDITE
Dureté (°F)	-	Moyenne : 2,2 °F	EAU DE TRES FAIBLE DURETE
Nitrates (mg/l)	50	Moyenne : 0,7 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
Pesticides (μg/l) *	0,1	Moyenne inférieure au seuil de détection	ABSENCE DE PESTICIDES
Autres paramètres	-	-	EAU CONFORME AUX VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES. (METAUX, SOLVANTS CHLORES)

 $^{^{\}star}$ 1 µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l

>> Quelques notions sur l'eau potable

Microbiologie

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux consiste à rechercher les bactéries hôtes habituels de l'intestin de l'homme et des animaux. La détection de ces bactéries « indicatrices de contamination fécale » dans l'eau fait craindre la présence associée de germes pathogènes. L'eau est alors non conforme.

Le % de conformité exprime le rapport entre le nombre d'analyses conformes et le nombre total d'analyses réalisées.

L'eau est également non conforme lorsqu'il est trouvé des parasites, tels Giardia et Cryptosporidium, qui peuvent occasionner des gastro-entérites dont la gravité varie en fonction de la sensibilité des personnes.

— Nitrates

Ils proviennent de l'ensemble des activités humaines (agricoles, industrielles, domestiques).

Chez les nourrissons, la consommation excessive de nitrates peut entraîner des perturbations du système d'échange d'oxygène (empoisonnement du sang).

De plus ces substances sont suspectées être cancérigènes. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé.

Au delà de 100 mg/l l'interdiction de la consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

— Plomb

Les eaux peu minéralisées sont susceptibles de dissoudre les matériaux à leur contact.

Un risque particulier apparaît lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations, lorsque les eaux sont agressives.

Les travaux d'adduction d'eau ayant débuté à l'Ile de La Réunion après 1950, toutes les tuyauteries ont été réalisées en matériaux autre que le plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité pour ce paramètre, sur l'ensemble du département.

Turbidité

Elle est due à la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau. Elle se mesure en unités NFU.

Les pluies peuvent provoquer, par le lessivage des sols, une dégradation de la qualité de l'eau captée en surface. En l'absence de filtration, les matières en suspension pénètrent dans les réseaux, les dégradent et constituent un obstacle aux opérations de désinfection finale.

Par contre, les pompages dans les nappes souterraines sont protégés de la turbidité; l'eau produite ne nécessite alors qu'une simple désinfection avant distribution. La turbidité des eaux destinées à la consommation ne doit pas être supérieure à 2 NFU en distribution.

— Pesticides

Ce sont des produits chimiques organiques provenant d'activités agricoles, industrielles ou servant à l'entretien des voiries.

Ces produits peuvent être entraînés vers les cours d'eau, s'infiltrer dans les sols, et atteindre les nappes profondes.

A forte dose (absorption accidentelle) les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. A faible dose et exposition répétée, les effets sont encore mal connus. Les doses s'accumulent dans l'organisme, pouvant entraîner un risque à long terme.

- Périmètres de protection

Les périmètres de protection, instaurés par arrêté préfectoral, délimitent autour des captages des zones dans lesquelles s'appliquent des interdictions ou des servitudes qui ont pour but de limiter les risques de pollution.

Leur instauration est rendue obligatoire par le Code de la Santé Publique. Ils contribuent à la sécurité sanitaire des ressources en eau en empêchant, selon leur vulnérabilité, les implantations urbaines et le développement d'activités humaines potentiellement polluantes.

— Dureté

La dureté représente une mesure des concentrations en calcium et en magnésium présents dans l'eau. Elle s'exprime en degrés français (°F).

Compte tenu des valeurs rencontrées à La Réunion, les traitements complémentaires (adoucisseurs) ne sont pas nécessaires. Ils sont de nature à altérer notablement la qualité de l'eau si leur entretien est mal assuré.

Les eaux captées par la commune sont douces et faiblement minéralisées. Elles représentent un bon pouvoir moussant au contact du savon et n'entartrent pas les appareils ménagers. Elles sont corrosives pour les canalisations.

— Aluminium

La présence d'aluminium dans l'eau peut être d'origine naturelle (roches, sols) ou liée à la filière de traitement d'eau utilisant des réactifs à base d'aluminium. En excès dans l'eau, il peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse.

Pour les eaux utilisées en dialyse, la concentration en aluminium ne doit pas dépasser 10 µg/l selon la pharmacopée. Pour l'eau distribuée, la référence de qualité est fixée à 200 µg/l.

Personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE)

Il incombe à la commune la responsabilité d'approvisionner sa population en eau de consommation humaine. Pour cela, elle est propriétaire d'un équipement de production et de distribution d'eau constitué de captages, d'unités de potabilisation, de réservoirs et de réseaux d'adduction.

La gestion et l'exploitation de cet équipement se fait soit en régie, soit il est délégué à une compagnie délégataire (CISE, SAPHIR, VEOLIA) qui assure alors le service d'eau. La PRPDE peut désigner donc à la fois la commune ou son fermier.

>> Conseils pratiques

En cas d'absence de votre domicile durant plusieurs jours :

A votre retour, l'eau a stagné dans les canalisations : Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Lorsqu'un cyclone est imminent (alerte orange) :

Pensez à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines...) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).

Lors de fortes pluies :

Des problèmes de qualité peuvent affecter de manière ponctuelle les captages. En présence d'eau trouble, il est conseillé de la filtrer et de la désinfecter avant consommation (maintenir à ébullition pendant au moins 3 minutes) ou boire de l'eau embouteillée.

Double réseau :

Toute interconnexion du réseau d'eau public avec un puits privé ou un réseau d'irrigation est dangereuse et strictement interdite.

— Dans les habitats très anciens ayant été équipés de tuyauteries en plomb :

il est conseillé de rénover les canalisations de distribution d'eau.